Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260427-D2026_04_05-DE

DEPARTEMENT
DES
COTES D'ARMOR

COMMUNE DE
PLERNEUF

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLERNEUF**

Nombre de membres du Conseil municipal en exercice est de : 15

Nombre de votants : 15

Suffrages exprimés :
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
17 avril 2026

Date d'affichage
17 avril 2026

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, afin de l'organiser dans le respect des règles sanitaires – notamment de distanciation (*article 6 de la loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020),* sous la présidence de Monsieur Philippe LE MEHAUTE, Maire.

Présents : Mrs. LE MEHAUTE, CHASSAGNE, CLERMONT, LE CASTREC, LEMAITRE, BARBIER, OLLIVIER,
Mmes. QUILGARS LABARRE, LE GALLOU, JAFFRAIN, BOLLORÉ, VANCAPPEL, DUPAS, DESNOS,

Absents (excusés) : Mr. LE BELLEGO pouvoir à Mr. CLERMONT

Secrétaire de séance : Mr. LEMAITRE

***N° de la délibération* :**
**2026/04/05**

***Objet de la délibération* :**
**Externalisation de la mise en page et de l'impression du bulletin municipal**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le bulletin communal publié trois fois par an (janvier, mai et octobre) était jusqu'à présent entièrement réalisé par les élus, membres de la commission Communication et Citoyenneté, pour la rédaction et la mise en page.

Il s'avère que les élus utilisaient l'application Publisher qui n'ait pas maîtrisée par tous au sein de la nouvelle équipe municipale et la mairie n'est pas équipée des bons outils pour réaliser la mise en page, ce qui rend cet exercice particulièrement long et fastidieux.

Par ailleurs, l'impression du bulletin finalisé était auparavant confiée à la société Repro Copie à Guingamp, qui est dorénavant fermée.

Deux sociétés ont été consultées pour la création graphique du bulletin :

- ROUDENN GRAFIK (Plérin) pour la somme de 210,00 € HT pour la création graphique (une fois) et la somme de 580,00 € HT pour la mise en page selon la charte graphique à chaque parution (trois fois par an) ;

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260427-D2026_04_05-DE

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260427-D2026_04_05-DE

- MAURICETTE COMMUNICATION (Reims) pour la somme de 550,00 € HT pour la création graphique (une fois) et la somme de 290,00 € HT pour la mise en page selon la charte graphique à chaque parution (trois fois par an)

Deux sociétés ont été consultées pour l'impression du bulletin :

- ROUDENN GRAFIK (Plérin) pour la somme de 657,00 € HT (devis sur la base de 550 exemplaires) ;
- BUREAU VALLÉE (Langueux) pour la somme de 540,00 € HT (devis sur la base de 600 exemplaires).

CONSIDÉRANT que la Commission Communication et Citoyenneté s'est réunie le 9 avril 2026 et propose de retenir la société MAURICETTE COMMUNICATION pour la création graphique et la mise en page à chaque bulletin ; et la société BUREAU VALLÉE pour l'impression des bulletins finalisés, il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'externalisation de la mise en page et de l'impression du bulletin communal, et sur le choix des entreprises avec lesquelles la commune va travailler.

APRÈS AVOIR ENTENDU l'exposé de madame Valérie LE GALLOU, 3ème adjointe, responsable de la commission Communication et Citoyenneté, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

VALIDE le principe de l'externalisation de la mise en page du bulletin municipal ;

OPTE pour le devis de la société MAURICETTE COMMUNICATION pour la somme de 550,00 € HT pour la création graphique (une fois) et la somme de 290,00 € HT pour la mise en page selon la charte graphique à chaque parution (trois fois par an) ;

VALIDE le principe de l'externalisation de l'impression du bulletin municipal finalisé,

OPTE pour le devis de la société BUREAU VALLÉE pour la somme de 540,00 € HT sur la base d'une impression de 600 bulletins ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis et tout document s'y rapportant.

MAIRIE DE PLERNEUF

**Le secrétaire de séance**
**Benoît LEMAITRE**

**Le Maire,**
**Philippe LE MEHAUTE.**

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260427-D2026_04_05-DE